

## **LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :**

**Avis d'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à :**

- **l'approbation du projet, valant autorisation d'exécution des travaux de création de la cellule 63 000 volts Courthézon, dans l'enceinte du poste 63 000/20 000 volts de Courèges à Orange ;**
- **la déclaration d'utilité publique en vue des servitudes nécessaires à la création de la liaison souterraine à 63 000 Volts Courèges - Courthézon pour le raccordement au réseau 63 000 Volts de la station de compression de Courthézon exploitée par GRT gaz,**

afin de permettre la réalisation du projet suivant :

- **Création de la liaison souterraine à 63 000 volts COUREGES – COURTHEZON pour le raccordement au réseau 63 000 volts de la station de compression de Courthézon exploitée par GRTGaz.**
- **Création de la cellule-ligne 63 000 volts Courthézon au poste RTE de Courèges.**

Il sera procédé, sur le territoire des communes de **COURTHEZON, de JONQUIERES et d'ORANGE**, à des enquêtes publiques conjointes préalables à :

- **l'approbation du projet, valant autorisation d'exécution des travaux de création de la cellule 63 000 volts Courthézon, dans l'enceinte du poste 63 000/20 000 volts de Courèges à Orange ;**
- **la déclaration d'utilité publique en vue des servitudes nécessaires à la création de la liaison souterraine à 63 000 Volts Courèges - Courthézon pour le raccordement au réseau 63 000 Volts de la station de compression de Courthézon exploitée par GRT gaz, en vue de permettre la réalisation du projet suivant :**

- **Création de la liaison souterraine à 63 000 volts COUREGES – COURTHEZON pour le raccordement au réseau 63 000 volts de la station de compression de Courthézon exploitée par GRTGaz.**
- **Création de la cellule-ligne 63 000 volts Courthézon au poste RTE de Courèges.**

Ces enquêtes se dérouleront en la forme prévue par les articles R 11.14.1 et suivants du code de l'expropriation.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés en mairie de COURTHEZON, de JONQUIERES et d'ORANGE, **du 14 mai au 22 juin 2007**, afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture des mairies au public.

Toute personne pourra consulter le dossier aux jours et heures indiqués ci-dessous et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

**Monsieur Jean-Baptiste CHAUTARD, architecte**, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de NÎMES. Toutes observations écrites seulement pourront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie d'ORANGE (Service Environnement – Aménagement – Urbanisme et Economie, rue Henri Noguères – 84 100 ORANGE).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public :

◆ **En mairie de COURTHEZON (1, boulevard Jean Vilar – 84 350 COURTHEZON) :**

- **Mercredi 30 mai 2007 : de 10h00 à 12h00,**
- **Mardi 05 juin 2007 : de 14h00 à 16h00,**
- **Mercredi 13 juin 2007 : de 10h00 à 12h00.**

.../...

◆ **En mairie de JONQUIERES (Place de la Mairie – 84 150 JONQUIERES) :**

- Mardi 15 mai 2007, de 14h00 à 16h00,
- Mardi 05 juin 2007 : de 10h00 à 12h00,
- Mercredi 13 juin 2007 : de 14h00 à 16h00.

◆ **En mairie d'ORANGE (Service Environnement – Aménagement – Urbanisme et Economie, rue Henri Nogueres – 84 100 ORANGE) :**

- Mardi 15 mai 2007 : de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 30 mai 2007 : de 13h30 à 15h30,
- Vendredi 22 juin 2007 : de 13h30 à 16h30.

Conformément à l'article R 11.14.14 du code de l'expropriation, le commissaire enquêteur devra faire parvenir dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes son rapport et ses conclusions au préfet de VAUCLUSE.

**Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes, demander communication des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées au préfet de Vaucluse (direction des relations avec les collectivités locales et de l'environnement, bureau de l'environnement et des affaires foncières, 20, boulevard Saint Michel – 84 905 AVIGNON cedex 09).**